Document généré le 17 avr. 2024 11:18

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire

Les 50 ans du Conseil des arts de Montréal : la fabrication d'une métropole culturelle

Francine Bordeleau

Numéro 123, automne 2006

URI : https://id.erudit.org/iderudit/36527ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)
1923-239X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Bordeleau, F. (2006). Les 50 ans du Conseil des arts de Montréal : la fabrication d'une métropole culturelle. *Lettres québécoises*, (123), 13–16.

Tous droits réservés © Productions Valmont, 2006

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Les 50 ans du Conseil des arts de Montréal :

La fabrication d'une métropole culturelle

Le premier de tous les conseils des arts du Canada est né à Montréal, en 1956, sous la férule d'un jeune Jean Drapeau porté à la mairie deux ans auparavant. Avec la création du futur Conseil des arts de Montréal (CAM), le maire songeait surtout au prestige de « sa » ville. Au fil du temps toutefois, l'organisme aura joué un rôle important dans le développement culturel de la métropole. Et depuis peu, le modèle commence à s'« exporter » dans d'autres régions.

MAURICE FORGET

Ambitieux, mégalomane, l'ancien maire Jean Drapeau voyait grand pour la métropole : c'est bien grâce à lui que Montréal a pu naître sur le plan international, avec la présentation de l'Exposition universelle de 1967, mais aussi à cause de lui que les Jeux olympiques de 1976 deviendront un gouffre financier dont la province commence seulement à se relever, 2006 marquant officiellement l'acquittement de la dette olympique. Mais il était également féru de culture et, par conséquent, on ne peut plus sensible à l'effervescence culturelle de Montréal : les arts visuels, le théâtre, la littérature, la musique, voire la danse se développent en effet à la vitesse grand V, avec des artistes imperméables au rigorisme duplessiste. Et Jean Drapeau veut aussi pour Montréal une reconnaissance culturelle.

Il faut dire que la Cité de Montréal soutenait déjà quelques-unes de ses institutions, en leur accordant une aide financière souvent supérieure, et de beaucoup, à celle consentie par le gouvernement provincial. Ainsi, en 1955, la subvention municipale octroyée au Musée des beaux-arts de Montréal s'élève à 13 000 $, alors que le gouvernement du Québec lui accorde à peine 3 000 $!

Né officiellement le 18 avril 1956, le Conseil des arts de la région métropolitaine de Montréal se donne pour mission de favoriser le progrès des arts à Montréal et dans les villes avoisinantes, notamment en fournissant une aide financière aux organismes artistiques du territoire. En janvier 1957, lorsqu'il entame ses activités, le Conseil dispose, pour les subventions, d'une enveloppe de 129 000 $ que se partagent six organismes. En 1960, il a versé au total 800 000 $ à 42 organismes différents. Mais Léon Lortie, le premier président du Conseil, signale qu'au cours de cette période la somme totale des demandes s'élève à plus de 1 500 000 $. C'est donc depuis toujours que les budgets disponibles sont largement en deçà des besoins exprimés !

Le Conseil des Arts du Canada (CAC) naîtra pour sa part en 1957 et le Ministère des Affaires culturelles du Québec en 1961. Ce ministère deviendra le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), dans les années quatre-vingt. Montréal peut ainsi se targuer d'avoir damé le pion, *in extremis* il est vrai, au gouvernement fédéral. Reste qu'en matière de mécénat culturel d'État, Ottawa était en plein processus de réflexion depuis plusieurs années, comme l'atteste la mise sur pied, en 1949, de la Commission royale d'enquête sur les lettres, les arts et les sciences. Le président, Vincent Massey, livre son rapport deux ans plus tard ; la Commission y recommande entre autres la création du CAC tout en insistant sur l'importance que la culture soit soutenue de façon continue par l'État, plutôt que de devoir son développement aux seuls caprices du secteur privé.

Il est tout de même un peu étrange (ou décourageant) que, plus d'un demi-siècle après le dépôt du rapport Massey, l'engagement financier de l'État dans la culture continue de susciter un débat. Ainsi, le programme Placements Culture instauré l'an dernier par Québec, qui vise une plus grande participation des particuliers et des entreprises au financement du secteur, inspire pour l'heure un certain scepticisme aux acteurs culturels, ceux-ci craignant un désengagement gouvernemental équivalent à la contribution privée. Pour le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), il s'agit plutôt de diversifier les sources de financement, auquel devraient contribuer autant les trois paliers de gouvernement que l'entreprise privée.

Telle est aussi, en pratique, la philosophie qui est désormais celle du Conseil des arts de Montréal.

Le milieu montréalais des affaires contribue à la culture à une hauteur de 13 %, ce qui est inférieur de moitié à la moyenne des autres provinces canadiennes. Le CAM a tout de même réussi, ces dernières années, à engager davantage le monde des affaires dans la culture, et cela demeurera sans doute l'un des chevaux de bataille de l'organisme,

dit Maurice Forget, qui a terminé en juin un septennat à titre de président du CAM.

UN MODÈLE POUR LE MUNICIPAL ?

Contrairement à la direction générale, la présidence est une fonction bénévole. À défaut d'une rémunération, le président peut nourrir l'ambition légitime de laisser une marque, d'avoir influencé certaines orientations. Au cours de ses deux mandats – le second n'est pas renouvelable, d'où son départ en juin –, Maurice Forget aura profité de sa tribune pour tenter d'amener les gens d'affaires à la culture. « La culture est un important facteur de développement économique », dit-il et s'est-il plu à répéter, au cours de son septennat, autant aux dirigeants de chambres de commerce qu'aux maires.

Bon sang ne saurait mentir : cet avocat d'affaires appartient à la famille des fondateurs du Domaine Forget, dont le Festival international de musique (avec accent sur les concerts classiques), de juin à août, draine chaque année des milliers de visiteurs à Saint-Irénée, dans Charlevoix. Le Domaine, qui est d'ailleurs devenu l'un des fleurons de la région – au point de s'associer aujourd'hui à des infrastructures d'hébergement et de loisirs pour une offre globale de séjour –, a indéniablement ouvert la voie à ce qu'on appelle désormais le « tourisme culturel » et a probablement eu une influence sur Maurice Forget.

Utiliser des arguments économiques pour promouvoir la culture ? Ce n'est pas nouveau : on le fait depuis les années 1970 ! La culture est rentable, mais les guerres et les catastrophes naturelles aussi : la reconstruction fait rouler l'économie. Mais pourquoi ne pas faire plutôt valoir le caractère intrinsèque de la culture ?

s'emporte Laurent Lapierre, titulaire de la Chaire de leadership Pierre-Péladeau aux HEC Montréal (et fondateur du Théâtre du Trident, à Québec). De toute façon, ajoute-t-il en prenant à dessein des exemples de manifestations dans des villes situées en périphérie, « ce sont *La fabuleuse histoire d'un Royaume* à La Baie, le Festival international du film de Rouyn-Noranda et le Festival international de poésie à Trois-Rivières qui remplissent les hôtels dans ces régions ».

DANIELLE SAUVAGE

L'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui inscrit le développement culturel à l'ordre du jour de ses préoccupations depuis quelques années, est sans doute bien au fait des retombées de ces manifestations, et de plusieurs autres, démarrées avec des bouts de chandelle avant de devenir le passeport de la municipalité lorsque vient pour elle le temps de se mettre en avant. De là à ce que cela se traduise par un engagement constant, durable, et la mise en place de structures conséquentes afin de soutenir l'ensemble du milieu culturel, il y a un pas. De fait, au niveau municipal, la partie (culturelle) n'est pas encore gagnée, mais on a le choix : regarder un verre à moitié vide ou à moitié plein.

Le verre à moitié plein, c'est par exemple le constat qu'en 2006 près de 120 villes et municipalités régionales de comté, sur l'ensemble du territoire du Québec, avaient une politique culturelle (Montréal, n'ayant adopté la sienne qu'en 2005, fait partie du groupe de justesse). Et tant pis si, pour l'heure, de telles politiques sont, parfois ou souvent, adoptées parce que le MCCQ les y encourage à coup d'ententes financières : après tout, les entreprises qui décident de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre le font peut-être moins par souci de l'environnement que parce qu'elles y trouvent leur compte sur le plan financier. « Une politique culturelle fixe des balises, des objectifs, des principes. Ce faisant, elle permet à ceux qui s'occupent de culture d'avoir les coudées franches », dit Stanley Péan, président de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ). Un hic : on peut y inclure plusieurs éléments, dont le patrimoine qui a, il convient de le souligner, le dos large, ce dos portant le faix de la réfection d'édifices, notamment.

Par ailleurs, si bien des municipalités continuent d'inclure la culture dans le service de loisirs – ce qui permet de s'interroger sur l'importance que celles-ci attachent au développement culturel –, certaines, comme Québec, Gatineau ou encore Trois-Rivières, ont des structures assez proches d'un conseil des arts. Saguenay en a même créé un en 2004, contre toute attente au demeurant, car cette demande réitérée du milieu culturel donnait généralement lieu à des débats acrimonieux. « Nous l'avons gagné de haute lutte, après quatre ans de pressions », dit Laval Martel, secrétaire du conseil d'administration de l'organisme et propriétaire de la librairie Les Bouquinistes, à Saguenay.

Ce conseil des arts est une corporation sans but lucratif qui fonctionne véritablement depuis août 2005.

Nous sommes à définir les programmes et à déterminer les sommes que recevront les organismes, ceux-ci étant notre clientèle privilégiée. Jusqu'à maintenant, nous avons d'excellents rapports avec les élus, et je suis moi-même agréablement surpris de la réponse de la Ville. Je suis très optimiste quant à l'avenir,

ajoute M. Martel. Par ailleurs, d'autres municipalités se seraient montrées intéressées par le « modèle » de Saguenay : comme quoi l'exigence formulée par Stanley Péan – « Il faudrait que toutes les villes se dotent d'un conseil des arts » – n'est peut-être pas si disproportionnée. En annonçant la création du Conseil des arts de Saguenay, en 2004, le maire Jean Tremblay, qui s'était farouchement opposé à l'instauration de l'organisme dans le passé, faisait un mea-culpa, arguant que le contexte des fusions municipales changeait la donne en matière de structures culturelles. À villes plus grandes, structures mieux définies et plus spécifiques, en somme ; sans compter que, dans des villes plus grandes, le milieu culturel acquiert plus de poids en nombre.

Laval Martel n'est pas peu heureux que Saguenay soit « une des premières villes québécoises, en dehors de Montréal, à avoir un conseil des arts ». Le CAM aura d'abord inspiré les grandes villes canadiennes – « Elles ont toutes leur propre conseil des arts désormais », constate M. Forget –, tout en suscitant une certaine envie dans les milieux culturels québécois hors métropole. Saguenay entend maintenant montrer que le modèle est exportable, moyennant adaptation, à des municipalités de plus petite taille.

L'AIDE FINANCIÈRE : POUR QUI, ET COMBIEN ?

Laurent Lapierre estime « très important » que les trois paliers de gouvernement s'engagent financièrement dans la culture.

Pour la simple et bonne raison qu'elle profite à tout le monde, même à ceux qui n'en consomment pas ! Robert Lepage, Céline Dion, le Cirque du Soleil, Denys Arcand ont un rayonnement international, et c'est à eux que le Québec est identifié, pas à ses usines ! Ce sont eux qui font connaître le Québec à l'étranger. La culture doit donc être soutenue par tous, à tous les niveaux.

Au CAM, le « rayonnement » apparaît comme un critère déterminant en ce qui concerne l'octroi des subventions. « Les gros organismes grugent une bonne partie de notre budget, concède Maurice Forget, mais ils ont beaucoup de retombées. » Ce budget atteint cette année 10 000 000 $, après avoir stagné à 8 500 000 $ pendant une décennie, de 1993 à 2003. (L'augmentation des fonds du CAM faisait partie des promesses électorales du candidat à la mairie Gérald Tremblay, ce qui lui fut rappelé après son élection.) Une équipe réduite de seize conseillers culturels permet de consacrer plus de 85 % de ces dix millions à des subventions que se partagent un peu moins de trois cents organismes. Le théâtre obtient 30,2 % du budget disponible et la musique, 25 %. Viennent ensuite, dans l'ordre, les secteurs de la musique et de la danse, qui reçoivent chacun plus de un million de dollars. Quant à la littérature – « le parent pauvre », admet M. Forget –, sa part se chiffre au total à 383 000 $ cette année, soit 4,7 % du budget.

C'est d'ailleurs en 1989 seulement, à la faveur d'une nouvelle hausse budgétaire, que la littérature devient un secteur subventionné au CAM (qui s'appelle alors le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal [CACUM]). À sa décharge, le Conseil peut invoquer ses règlements : il accorde un soutien financier aux organismes, non aux créateurs eux-mêmes, et en priorité aux organismes sans but lucratif. Or, comme les principaux acteurs du milieu littéraire sont des éditeurs qui poursuivent donc des activités à but lucratif, le secteur a été exclu.

Un peu gêné tout de même de cette situation, le Conseil créera en 1964 le Grand Prix littéraire de la Ville de Montréal ; tous les genres littéraires sont admissibles, et peuvent concourir soit les auteurs nés dans l'île de Montréal, soit les auteurs qui y résident depuis au moins un an avant la parution de l'ouvrage soumis. Le lauréat reçoit une bourse de 3 000 $ et le Conseil assume par surcroît les coûts de traduction en anglais ou en français, selon que le lauréat est francophone ou anglophone. Un Grand Prix qui a des allures de prix de consolation, oui ! On a couronné des écrivains importants – dont Roland Giguère, Gaston Miron, Victor-Lévy Beaulieu, André Langevin, Antonine Maillet, Roch Carrier, Hubert Aquin, Yves Beauchemin –, et ce prix a acquis une notoriété certaine mais, au début des années quatre-vingt, force est de constater ceci : le CACUM investit en tout et pour tout dans la littérature 12 000 $ par année (bourse au lauréat et gestion du prix incluses).

Le statut accordé à la littérature fera partie des remises en question périodiques de l'organisme dont les placards, sur le chapitre des subventions, contiennent quelques cadavres. Ainsi, en 1978, le Conseil est pris en flagrant délit de censure avec *Les fées ont soif*, la pièce de Denise Boucher. En fait, ses relations avec le monde du théâtre ne furent pas toujours au beau fixe, tant s'en faut. À l'époque, les compagnies devaient soumettre au Conseil le texte des pièces qu'elles entendaient présenter durant la saison : une exigence que plusieurs jugeaient d'ailleurs excessive. Le texte des *Fées ont soif* a eu l'air d'« indisposer » les membres du Conseil, et le Théâtre du Nouveau Monde, qui présentait la pièce, s'est vu privé d'une partie de sa subvention.

Cette décision suscita une polémique à laquelle participa même le ministre des Affaires culturelles du temps, Jean-Paul L'Allier. Il écrivit au juge Jacques Vadeboncœur, président du Conseil, pour l'inviter à amener ses collègues de l'organisme

à revoir leur attitude, aujourd'hui et pour l'avenir, en regard des contrôles injustifiés et des exigences exagérées et inacceptables qu'ils manifestent au moment de décider de l'attribution des ressources publiques dont vous avez la responsabilité.

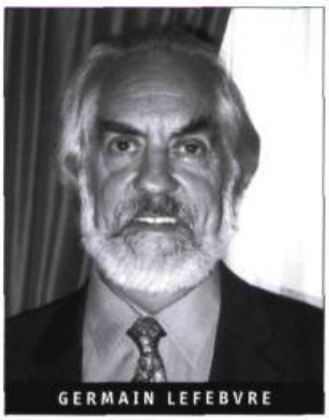
GERMAIN LEFEBVRE

Rien de moins ! Une dizaine d'années plus tard, L'Allier devenait maire de Québec (jusqu'en 2005), ce dont le milieu culturel de la capitale n'a certes pas eu à se plaindre…

D'autres choix se sont imposés. « Le Conseil a servi de planche de lancement à des événements comme le Festival international de jazz et le Festival des films du monde, puis a décidé de les exclure parce que leurs promoteurs pouvaient aller frapper à plusieurs autres portes », souligne M. Forget. La Ville de Montréal dispose par ailleurs d'un Service de la culture, avec des attributions différentes, plutôt axées sur la diffusion, notamment. Des chevauchements sont toutefois possibles, comme dans le cas du Salon du livre de Montréal (SLM), qui est le seul salon du livre, au Québec, à n'avoir obtenu à ce jour aucun soutien financier au palier municipal. « Le SLM n'a jamais fait de demande chez nous, à l'exception de cette année », affirme Danielle Sauvage, directrice générale du CAM. Au moment de mettre sous presse, le Conseil n'avait pas rendu sa décision. Il semblait néanmoins soucieux de rendre justice au SLM, dans la mesure que lui permettent ses règlements et, surtout, l'enveloppe « autonome » mais limitée dont dispose désormais la littérature au Conseil.

PAR-DELÀ LES SUBVENTIONS

En ce qui concerne les quelque 380 000 $ dévolus à la littérature par le CAM en 2005-2006, ils sont circonscrits aux événements et organismes suivants : le Festival Metropolis Bleu, le Festival annuel de littérature de l'UNEQ et ses autres activités réalisées sur le territoire couvert par le Conseil, le Centre des auteurs dramatiques, l'Académie des lettres du Québec, la Société des écrivains canadiens, la Maison de la poésie, les revues et périodiques culturels (dont celui-ci), de même que la Société de développement des périodiques culturels. Les écrivains mêmes touchent indirectement une forme d'aide par l'entremise du programme de tournées du Conseil.

Pour Mme Sauvage, ce programme de tournées des artistes est un des beaux fleurons de l'organisme. « Un conseil des arts municipal se doit de rendre la culture accessible, de la rapprocher le plus possible du public, dit-elle. Les tournées sont une des façons de concrétiser cette mission. »

Le programme se veut d'abord une réponse aux attentes des villes de banlieue, qui contribuent au financement du Conseil et qui, à ce titre, demandent une certaine décentralisation de l'activité culturelle montréalaise. Un premier volet instauré en 1983, « Jouer dans l'île », amène le théâtre, la danse et la musique en « périphérie » ; il connaît du reste un bel essor à compter de 1987-1988 grâce à la participation de commanditaires tels Petro-Canada et Steinberg. En 2005-2006, « Jouer dans l'île » aura proposé 34 productions différentes, de grandes et plus modestes compagnies, pour un total de 251 représentations. À ce volet s'ajouteront « Exposer dans l'île », « Lire dans l'île » et « Action ! on tourne », dédié à la présentation des œuvres des jeunes cinéastes. En 2004, les quatre volets sont regroupés sous une même appellation : « Le Conseil des arts de Montréal en tournée ». Tournées que, précise Mme Sauvage, « nous sommes le seul palier à financer ».

Obtenant ses fonds de la Ville et de l'agglomération de Montréal, « le Conseil a pour but de canaliser les fonds municipaux investis dans les arts et la culture. À cet égard, on peut très souvent servir de bougie d'allumage pour des projets », estime Maurice Forget. « En matière de culture, nous sommes un service de proximité », ajoute Mme Sauvage. À ce sujet, la Maison du Conseil joue, depuis 1989, un rôle important en mettant à la disposition des artistes et des compagnies, à coûts modiques, huit studios de répétition pour la danse, la musique et le théâtre. Signe que ces studios comblent un besoin : ils sont toujours occupés !

La « proximité » implique que l'on prête attention non seulement aux besoins des uns et des autres – les organismes des différents domaines et le public –, mais aussi qu'on suive de près l'évolution du secteur culturel et, le cas échéant, que l'on s'adapte. C'est ainsi que, depuis trois ans, *le Conseil s'est complètement transformé*, [souligne sa directrice générale]. *Nous avons par exemple mis en place des comités consultatifs de pairs et nommé des artistes et des gestionnaires du milieu culturel aux comités sectoriels qui déterminent quels artistes et organismes seront subventionnés, ce qui a changé considérablement l'évaluation des dossiers.*

Au CAM, on estime également qu'une structure culturelle municipale joue un rôle charnière : celui de dresser des ponts entre la culture et les différents milieux. Dont le monde des affaires. À cet égard, on semble plutôt bien parti, puisque Danielle Sauvage siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qu'a dans le passé présidée Benoît Labonté, maire de l'arrondissement Ville-Marie et responsable de la culture au Comité exécutif de la Ville. « Nous faisons beaucoup d'efforts pour amener le monde des affaires à augmenter sa participation financière à la culture. Sous notre impulsion, la Chambre de commerce peut inciter ses membres à être plus attentifs aux demandes du secteur culturel », estime Mme Sauvage.

DE NOMBREUX DÉFIS À RELEVER

Est-ce là le premier signe d'une nouvelle alliance ? Toujours est-il que le Conseil relance cet automne le prix Arts-Affaires en collaboration avec la Chambre de commerce. Le prix vise à souligner la contribution de l'entreprise privée au secteur culturel. On instaure en outre, en collaboration cette fois avec Centraide, le prix Bénévole d'affaires, attribué à une personne du monde des affaires pour son apport bénévole à la culture. Il s'agit en somme de resserrer des liens, de sensibiliser le privé à l'importance de soutenir un secteur culturel dont tous tirent profit, parce que les deniers publics ne suffisent pas.

C'est ainsi qu'au nombre des dossiers « chauds » pour le Conseil, Danielle Sauvage place en tête de liste le financement, encore et toujours, puisque l'organisme est constamment menacé de gels périodiques, comme ce fut le cas en 2006. Quant aux besoins, ils ne cessent de croître, en raison de « la multiplication phénoménale

des organismes culturels », dit M. Forget. Par ailleurs, le Conseil tente d'intégrer de nouvelles formes d'art à celles historiquement subventionnées, et ce, afin d'être en phase avec un secteur de plus en plus éclaté. L'architecture et le design se sont donc ajoutés depuis peu à la brochette des disciplines admissibles aux subventions parce que les demandes en ce sens ont été jugées pertinentes. « Montréal vient en outre d'être proclamée "ville de design" par l'UNESCO. Nous devons en prendre acte », estime Mme Sauvage.

Montréal « ville de design », mais aussi « ville interculturelle » : il y a quatre ans, à la suite de quelques séances de remue-méninges, le Conseil constatait que les artistes issus de l'immigration et des communautés ethnoculturelles étaient plus ou moins laissés pour compte. Il en est ressorti la mise sur pied de la Délégation de la diversité culturelle, dans le but d'intégrer davantage les artistes de ces communautés à la vie artistique montréalaise et de mieux rejoindre les publics des diverses communautés du territoire.

Artistes des communautés ethnoculturelles et jeunes de la relève, même combat ! ces derniers peinent aussi à percer le milieu culturel traditionnel. Le soutien à la relève, afin que celle-ci puisse s'intégrer plus rapidement au milieu du travail, a été déterminé comme l'un des dossiers prioritaires pour les prochaines années. « Nous avons commencé à subventionner les associations professionnelles afin qu'elles organisent entre autres des réseautages avec des mentors », souligne Mme Sauvage.

En outre, de fortes pressions sont exercées sur le Conseil pour qu'il en vienne à subventionner directement les créateurs. Ce dossier est plus particulièrement porté par l'UNEQ, qui veut faire augmenter les budgets dédiés à la littérature. « Le Conseil n'aura sans doute pas le choix de finir par examiner cette avenue », croit M. Forget.

« Il reste énormément à faire. Nous voudrions, encore, créer davantage de bourses, de prix... », dit Mme Sauvage. Le Conseil a abandonné le Grand Prix littéraire de la Ville de Montréal en 1982 (qui a été ressuscité par la Ville en 1987) ; en lieu et place, il a instauré en 1985 le Grand Prix du Conseil, doté d'une bourse de 25 000 $ et décerné à un organisme de l'une ou l'autre des disciplines subventionnées. La somme est intéressante, mais on reconnaît que l'attribution de plus de récompenses ne serait pas un luxe.

Oui, il reste beaucoup à faire, et « le Conseil doit croître », dit M. Forget. L'un des moyens d'y parvenir : l'autonomie juridique par rapport à la Ville, que l'organisme est en voie d'acquérir. Le CAM est autonome dans les faits, dans la mesure où la Ville ne s'ingère pas dans la prise de décision, mais « l'autonomie juridique est importante, car elle nous permettrait éventuellement d'aller chercher d'autres sources de financement comme les dons et les legs ». De fait, le Comité exécutif de la Ville a adopté au printemps une résolution demandant à Québec d'accorder au Conseil des arts de Montréal le statut de personne morale distincte. Après avoir enfoncé le clou pendant des années, Maurice Forget peut quitter l'organisme avec un haut fait d'armes à son actif.

Reste que, selon Stanley Péan, « la culture a encore un statut problématique au Québec. Et là réside le véritable hic ». « Les politiciens n'ont pas encore compris cette chose fondamentale : c'est la culture qui fonde l'identité. Et ici, il n'y a pas encore grand-monde à croire vraiment que c'est payant d'investir dans la culture », conclut Laurent Lapierre.
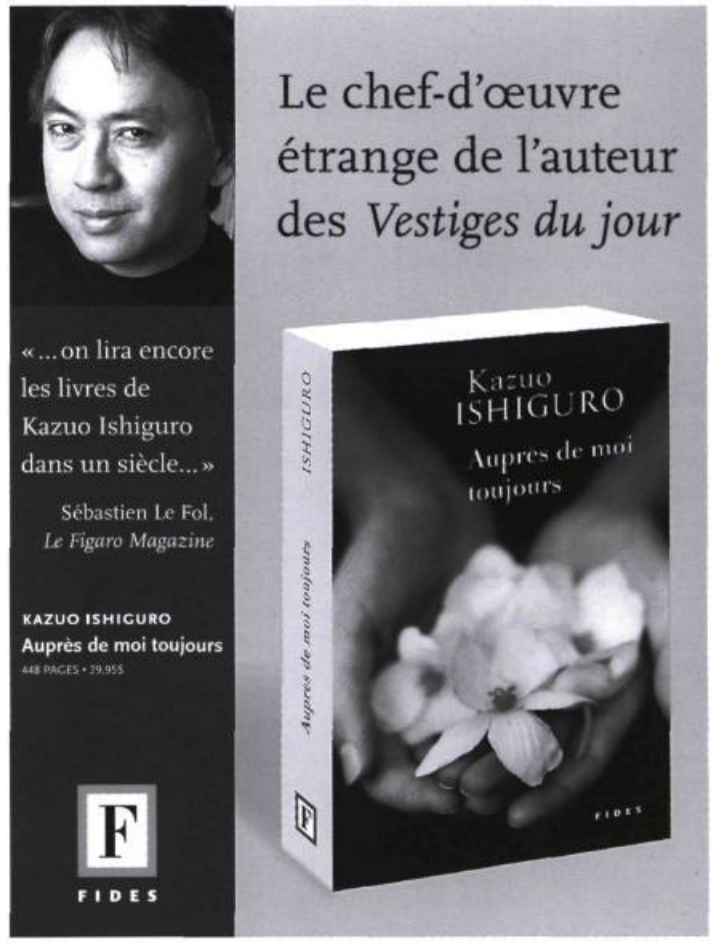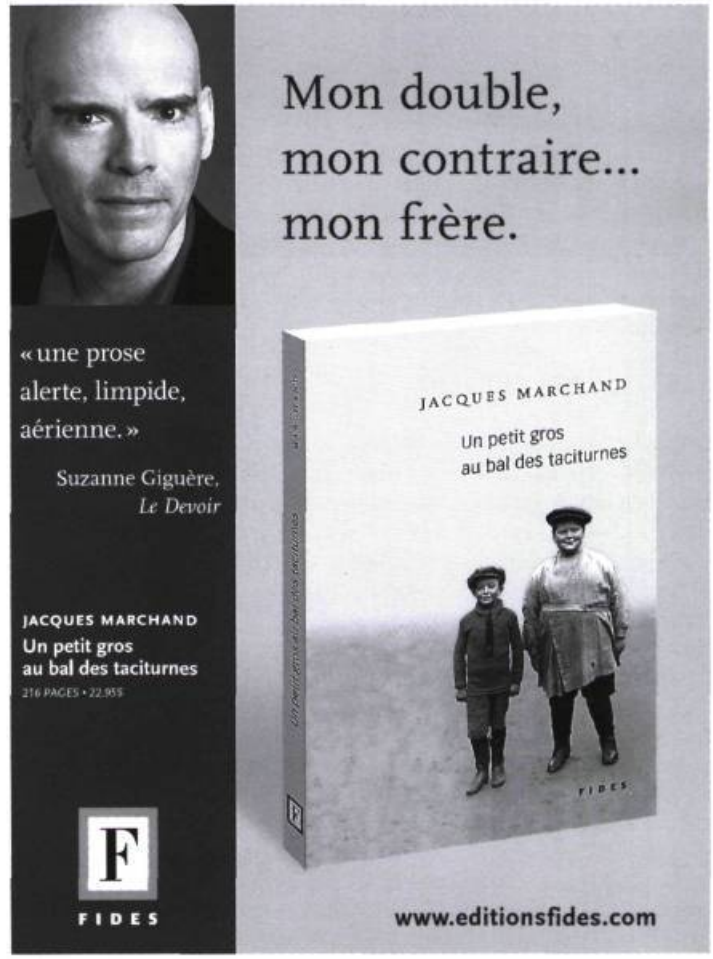
Note : Nous tenons à remercier M. Germain Lefebvre, conseiller culturel au Conseil des arts de Montréal pendant près de vingt ans et à la retraite depuis peu, pour sa collaboration. M. Lefebvre a rédigé un document, non publié, sur l'histoire du CAM, de ses débuts à nos jours, et nous en a fourni gracieusement une copie. Plusieurs informations factuelles proviennent de ce document.